

AIDE JURIDIQUE

Tarifs en vigueur à partir du 1^{er} mars 2023

Le prix des consultations est proportionnel à vos revenus.

Le coût de la consultation d'aide juridique / de la séance de médiation familiale ne peut faire obstacle à votre droit d'être informé.e ou accompagné.e.

En cas de difficulté sur ce plan, parlez-en à l'avocat.e qui vous reçoit.

Les revenus mentionnés ci-après sont vos revenus personnels nets, par mois.

Consultations juridiques

- Bénéficiaire
 - du Revenu d'intégration sociale (RIS) ou de l'aide sociale équivalente au RIS 10 €
 - de la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) : 10 €
- Revenus entre 1600 et 2000 € : 20 €
- Revenus entre 2000 et 2400 € : 30 €
- Revenus entre 2400 et 2800 € : 40 €
- Revenus supérieurs à 2800 € : 50 €

Médiation familiale

- Revenus inférieurs à 1100 € : 20 € par personne et par séance
- Revenus entre 1100 et 1600 € : 30 €
- Revenus entre 1600 et 2000€ : 40 €
- Revenus entre 2000 et 3000 € : 50 €
- Revenus supérieurs à 3000 € : 60 €

Rédaction de la convention : 300 € + 10 € / page, à partager en parts égales entre les parties.

Supplément possible en cas de modifications nombreuses demandées au projet de convention ou de nombreux échanges de mails.

En droit de l'aide sociale (CPAS, centre FEDASIL), nos consultations et la défense en justice sont gratuites.

Dans tous les domaines, vous ne payez pas votre consultation si elle se résume simplement à un renvoi vers un.e avocat.e ou une autre association.